

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1, L. 712-2 et D. 611-12 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du Collège DSPEG ;

Vu les statuts de la Faculté de Droit et science politique ;

Vu la charte des examens adoptée par la CFVU de l'université de Bordeaux du 7 mars 2024 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences du collège DSPEG du 30 janvier 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination des membres du jury de certification

Sont nommés au titre du jury dans le cadre du diplôme universitaire Droit, Société et Religion, les personnels universitaires suivants :

Monsieur Sébastien PLATON.

Monsieur Régis LANSADE.

Monsieur Éric AZIZA.

Monsieur Khalid IRZI.

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 27 mars 2025

Dean LEWIS

